

Organisme de formation : ARCHE TALENTS

SIRET : 39179046600083

Référence et Intitulé : MG002-1 - Non-Discrimination dans l'Accès au Logement

Durée : 02h00

Type : Module E-Learning

Public :

Professionnels de l'immobilier (titulaires de la carte pro. et collaborateurs habilités).

Objectifs pédagogiques :

- **Comprendre les bases législatives** et réglementaires encadrant la non-discrimination dans l'accès au logement.
- Maîtriser les **critères protégés** et les pratiques autorisées pour garantir une sélection impartiale des candidats.
- Apprendre à appliquer les **règles de non-discrimination** dans des situations professionnelles réelles.
- Analyser des cas concrets de **discrimination** et les **sanctions associées** pour en tirer des leçons pratiques.
- Garantir une pratique professionnelle conforme aux exigences légales et à **l'égalité d'accès au logement**.

Pré-requis :

Aucun

Programme :

Cadre législatif de la non-discrimination dans l'immobilier

- Les textes clés : Loi de 2008, Articles 225-1 et 225-2 du Code pénal, Décret de 2020.
- Obligations légales des professionnels de l'immobilier.

Les **critères protégés** et pratiques professionnelles

- Présentation des critères de non-discrimination (origine, âge, sexe, etc.).
- Étude de cas pratiques pour appliquer les règles dans les annonces et les entretiens.

Études de cas réels et sanctions

- Analyse de cas concrets de discrimination directe et indirecte.
- Exemples de sanctions légales et administratives (amendes, retrait de carte professionnelle).

Rôle des institutions régulatrices



Document établi via la
Plateforme Meelk

plateformemeelk.com

ARCHE TALENTS
9 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours

Tél. : 02 47 70 14 85

SASU Capital 20000 € - APE : 8559A
Numéro de déclaration d'activité : 24370311137
Auprès de la Préfecture de la Région Centre
N° SIRET : 39179046600083
N° TVA Intra. : FR03391790466

- Le rôle des institutions : CNTGI, DGCCRF, Défenseur des droits.
- Conséquences des sanctions pour les professionnels du secteur.

Évaluation finale

- QCM final pour valider les acquis.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Formation 100% en ligne (e-learning).

Avec vidéos, textes, cas pratiques, chats et quiz interactifs.

Accessible 24h/24 et disponible sur le compte Apprenant dès l'achat.

Expert métier : Fabienne PÉLISSOU-TEISSIE - Formatrice, Consultante et Conférencière en Immobilier.

Coordonnées pour support :

- e-mail : formation@arche-talents.com

- Téléphone : 02 47 70 14 84 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 19 h)

Moyens d'évaluation :

Quiz à chaque étape, complétés par un quiz final.

Feedback immédiat.

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Matériel nécessaire :

Ordinateur, tablette ou smartphone avec connexion Internet.

Navigateur recommandé : Chrome.

Accessibilité PSH :

Référentiel : RGAA 4.1.2.

Pour toute demande liée à l'accessibilité de nos formations e-learning, contactez notre référente handicap, Mélody GENET (02 47 70 16 12 - formation@arche-talents.com).

Nous étudierons avec vous les solutions d'adaptation possibles.

